

# Bulletin municipal 2022

**Mairie d'OUZOUS**

Chemin du Pibeste

65400 OUZOUS

Tel : 05-62-97-55-29

mairie.ouzous@wanadoo.fr

Permanence Secrétariat :

Mercredi de 14H à 17h

Permanence du maire :

Le mercredi de 14h à 17h

Site internet: [www.ouzous.fr](http://www.ouzous.fr)

*Commune d'OUZOUS*



## Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères, de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2023.

J'ai une pensée pour nos amis Ukrainiens qui pendant des années nous ont fait partager leur musique et leur joie.

Ils sont confrontés aujourd'hui à ce qu'il y a de plus terrible, la guerre et la souffrance qui en découle.

Cette crise majeure proche de nous, a dérégulé notre monde.

Nous sommes, chacun de nous, concernés par les conséquences de ces crises angoissantes.

C'est en agissant avec beaucoup de solidarité que nous pourrons, ensemble, surmonter ces épreuves, laisser derrière nous cette période si compliquée pour les familles, les artisans, les entreprises, les commerçants et les collectivités.

Pour ce qui concerne la commune, le Conseil Municipal a acté le fait de réduire l'éclairage public avec une extinction des lampadaires de 22h30 à 6h30.

Le Conseil Municipal a pris plusieurs décisions notamment afin d'agir sur la sécurité routière sur la départementale.

Je vous invite à respecter les 30 km/h ce qui est la meilleure mesure de sécurité pour nous tous.

Plusieurs projets sont en cours: réfection du pluvial, création d'un appartement communal au dessus de la mairie et adaptation de la mairie (isolation thermique et création de sanitaire).

Je terminerais pour adresser au nouveau Comité des fêtes mes sincères félicitations pour l'organisation de la fête du village qui a été une belle réussite.

Le Maire

Dominique GOSSET

# Le Conseil municipal

Les commissions municipales sont au nombre de 4 et l'ordre dans lequel elles sont présentées n'est pas hiérarchique :



**GOSSET Dominique**

Commission finances : animée par Dominique Gosset (Le Maire), elle est composée de Louis Armary (1<sup>er</sup> Adjoint) et Denis Daumas (2<sup>ème</sup> Adjoint) . Elle est chargée de préparer le budget de la commune et de travailler sur l'incidence financière des initiatives débattues en conseil.



**ARMARY Louis**



**BORDES Claude**

Commission travaux et urbanisme : animée par Louis Armary, elle est composée de Annick Grechez, Francis Vignes et Denis Daumas. Elle présente au conseil municipal une synthèse des diverses solutions ou expertises concernant les grands travaux, une synthèse des réponses aux appels d'offre lancés, et donne son avis au maire, à qui appartient légalement la décision, sur les permis de construire déposés.



**BORDES-GAY Sandrine**



**DAUMAS Denis**

Commission Communication : animée par Denis Daumas, elle est composée de Dominique Gosset, Patricia Finaldi et Jean Pierre Gelé. Elle a à sa charge de faire circuler l'information, dans les deux sens, entre les citoyens de la commune et le conseil municipal par le moyen de circulaires, mails, bulletin, du site et des permanences assurées par la mairie. Le site de la commune que nous vous invitons à consulter : [www.ouzous.fr](http://www.ouzous.fr), a bien entendu une vocation plus large à destination des visiteurs.



**FINALDI Patricia**



**GELE Jean Pierre**

Commission animation : animée par Gilles Rimaud, elle est composée de Sandrine Bordes-Gay, Annick Grechez, Louis Armary et souhaite s'élargir à des volontaires non élus (Martine Lalonde s'est déjà proposée) pour mettre sur pied les initiatives conviviales indispensables pour rassembler le village et faire vivre les espaces qui ont été créés à cet effet.



**GRECHEZ Annick**

En ce qui concerne les instances intercommunales :

- Communauté de Communes : notre délégué est Dominique Gosset, suppléante Maryline Luro.



**LURO Maryline**

- Syndicat Départemental électricité (SDE) : Louis Armary suppléante Sandrine Bordes-Gay



**RIMAUD Gilles**

- Syndicat pastoral de l'extrême de Salles : Claude Bordes, Jean-Pierre Gelé



**VIGNES Francis**

SIVU du Pibeste-Aoulet : Francis Vignes et Annick Grechez

La permanence ouverte à la mairie le mercredi de 14h à 17h est faite pour permettre à chacun de s'informer et d'échanger, aussi bien sur des questions personnelles que sur des sujets concernant la commune et les structures plus larges auxquelles nous participons. N'hésitez pas à vous en servir. Nous sommes persuadés que les idées et projets pour la commune ne manquent pas dans notre village, les partager ne peut que nous enrichir.

## Les Travaux réalisés

### REFECTION RESEAU EAU et ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE MISE AUX NORMES DEFENSE INCENDIE

Le plus important des chantiers menés en 2022 a suffisamment perturbé la circulation sur la route départementale pour ne pas être passé inaperçu des ouzoussiens, d'autant que les consignes de circulation n'ont pas toujours été clairement indiquées par les responsables des travaux.

En partenariat avec le Syndicat Départemental de l'Electricité (SDE) il s'agissait au départ de terminer l'enfouissement des lignes électriques dans le haut du village sur une portion de la départementale et le chemin de l'Oulet, pour des raisons de sécurité, d'esthétique et d'harmonisation avec ce qui avait été réalisé précédemment.

Mais nous savions aussi que le réseau d'eau était resté obsolète (avec des fuites à répétition) et incompatible avec les normes des services d'incendie (alimentation de la borne incendie) sur une portion comprenant celle qui était concernée par l'enfouissement des lignes électriques. Le Conseil Municipal a donc choisi de ne pas multiplier les chantiers sur cette voirie en assurant le surcoût de tranchées un peu plus longues et plus larges : c'est plus économique sur le plan financier et beaucoup moins perturbant pour la population que d'ouvrir deux chantiers successifs aux mêmes endroits.

DEPENSES	Coût total	A charge de la Commune
SDE électricité basse tension	85 000 €	51 000 €
SDE Eclairage	15 000 €	2000 €
Orange Réseau	7900 €	7900 €
Cette somme sera à rembourser par annuités d'emprunt au SDE	107 900 €	70 900 €
Réseau Eau	54 628 €	31 628 €

### AMENAGEMENT APPENTIS SALLE DES FÊTES

Nous avons aussi terminé la construction et l'aménagement des annexes de la salle des fêtes : toilettes extérieures et local « buvette » dont la réalisation a été effectuée par les ouvriers de l'équipe d'entretien de la Communauté de Communes. Ce nouvel outil a été utilisé ponctuellement à l'occasion de festivités mais il reste à envisager, avec le Comité des Fêtes, les modalités d'une animation du village plus importante autour de ce local.

DEPENSES	
Achat matériaux	8 183.52



# Recensement

Cette année, Ouzous réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 19 janvier au 18 février.

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur, pour notre commune : Mme Odile Delas.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier, contactez la commune.

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Odile Delas**.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



## Les Travaux Prévus

### Voirie

Suite aux nouvelles constructions nous allons élargir et prolonger la partie goudronnée du chemin du Balandrau (jusqu'au nouvelles habitations).

Les travaux auront lieu en début de l'année 2023 .

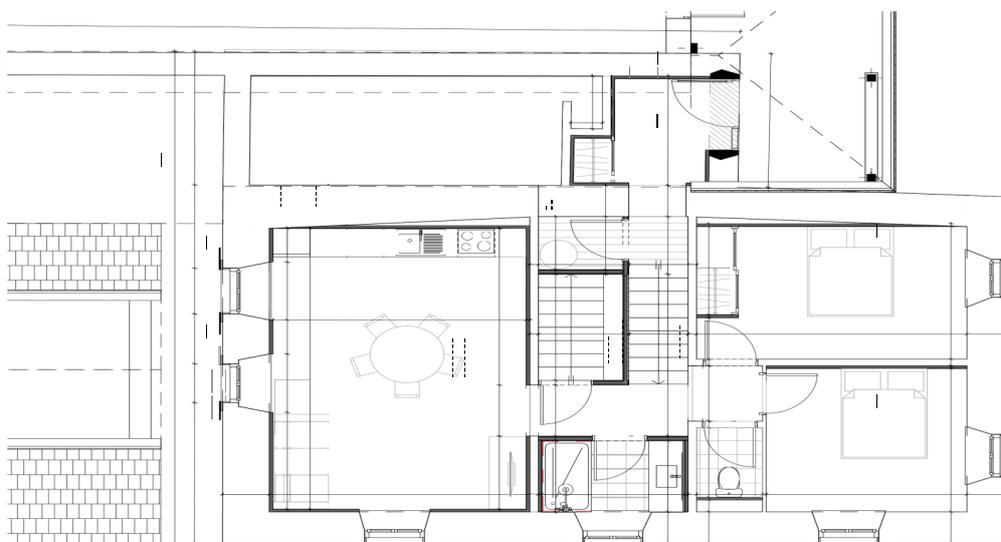
Nous allons également refaire le pluvial de la ruelle Jacques MIR et goudronner jusqu'à la nouvelle habitation. Sera refait en partie le pluvial en partie basse du chemin des Ecoliers et ainsi que sur la départementale au niveau du carrefour du chemin du Bagnestou.



### Mairie et Appartement du premier étage

Il s'agit de rénover l'appartement situé au premier étage de la mairie pour le mettre en location. Nous avons déjà évoqué le projet en 2021, aujourd'hui il a avancé. Le conseil municipal s'est prononcé pour sa réalisation, un architecte a été sollicité pour présenter un avant-projet et une évaluation du coût de l'opération. Il y a aussi une modification des locaux municipaux du rez de chaussée. Pour que l'appartement soit autonome, son entrée doit être séparée de celle de la Mairie. La partie de l'escalier qui mène du rez-de-chaussée au premier palier sera donc supprimée et dans l'espace récupéré, il sera possible d'installer des toilettes à l'usage de la Mairie. Le projet doit encore être affiné et les demandes de subventions sollicitées.

Nous espérons réaliser cette opération dans l'année et ainsi faire bénéficier à une famille ce logement, il est en effet difficile de se loger dans la vallée.



Appartement 1er étage

## Le Budget 2021 et le Résultat 2021

### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libelle	BP 2021	CA 2021
011	Charges de gestion générale	107 010,00	27 087,31
60	Achats et variation des stocks	8 900,00	6 592,56
61	Services extérieurs	86 510,00	14 426,98
63	Impôts, taxes, versements assimilés	1 800,00	1 270,00
012	Charges de personnel	27 630,00	17 869,78
62	Autres services extérieurs	20 000,00	12 288,00
63	Impôts, taxes, versements assimilés	80,00	33,04
64	Charges de personnel	7 550,00	5 548,74
014	Atténuation de produits	6 400,00	5 339,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	4 600,00	4 045,00
73	IMPÔTS ET TAXES	1 800,00	1 294,00
	Chapitres non globalisés	63 100,00	38 672,33
65	Autres charges de gestion courante	39 100,00	30 588,21
66	Charges financières	9 000,00	8 084,12
042		12 269,00	12 268,10
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	12 269,00	12 268,10
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 409,00</b>	<b>101 236,52</b>

### FONCTIONNEMENT RECETTES

Article	Libelle	BP 2021	CA 2021
	Chapitres non globalisés	214 219,00	126 503,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 057,00	91 057,45
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,March	24 812,00	24 587,54
73	Reversement sur recettes	57 800,00	62 140,96
74	Subventions d'exploitation	40 450,00	38 898,36
75	Autres produits de gestion courante	0,00	360,00
76	Produits financiers	0,00	2,91
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	513,86
042		2 190,00	2 187,14
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 190,00	2 187,14
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 409,00</b>	<b>219 748,22</b>

## Le Budget 2021 et le Résultat 2021

Article	Libelle	BP 2021	CA 2021
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>195 120,00</b>	<b>174 340,91</b>
20	Immobilisations incorporelles	6 457,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 418,00	9 585,29
23	Immobilisations en cours	171 245,00	164 755,62
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>24 560,00</b>	<b>13 844,17</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	11 657,03
040		2 190,00	2 187,14
13	Subventions d'investissement	2 190,00	2 187,14
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>219 680,00</b>	<b>188 185,08</b>

Article	Libelle	BP 2021	CA 2021
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>184 000,00</b>	<b>181 689,76</b>
13	Subventions d'investissement	134 000,00	131 689,76
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	50 000,00
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>35 680,00</b>	<b>44 583,34</b>
10	Apports, dotations et réserves	19 000,00	27 904,02
040		12 269,00	12 268,10
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	12 269,00	12 268,10
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>219 680,00</b>	<b>226 273,10</b>

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisations
Dépenses	216 409.00	101 236.52
Recettes	125 352.00	128 690.77
Excédent 2020	91 057.00	91 057.45
<b>Total</b>		<b>118 511.70</b>
Investissement	Budget 2021	Réalisations
Dépenses	219 680.00	188 185.08
Recettes	215 269.00	221 861.88
Excédent 2020	4 411.00	4 411.22
<b>Total</b>		<b>38 088.02</b>
<b>Total Général</b>		<b>156 599.72</b>

Les résultats de l'année 2021 laissent apparaître un excédent sur les charges de fonctionnement de près de 27 500 € et un excédent d'investissement de plus de 36 500 €

Avec les reports des années passées, le budget communal est en excédent total de 156 599,72 €

# Le Budget 2022

## Dépenses Fonctionnement

Dépenses imprévues	15 000,00
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 424,00
SERVICES EXTERIEURS	116 774,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	29 800,00
IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSI-MILES	1 880,00
CHARGES DE PERSONNEL	8 200,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 500,00
CHARGES FINANCIERES	7 782,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	12 269,00
VENTES	
PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	4 600,00
REVERSEMENT SUR RECETTES	1 800,00
<b>TOTAUX</b>	<b>248 029,00</b>

## Recettes Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté	118 512,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	24 812,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	64 425,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	37 530,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	360,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 390,00
<b>TOTAUX</b>	<b>248 029,00</b>

## Dépenses Investissement

00 - Financières	15 044,00
020 - Dépenses imprévues	5 741,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 190,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 854,00
000 - Non individualisées	101 226,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	9 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 226,00
<b>TOTAUX</b>	<b>122 011,00</b>

## Recettes Investissement

00 - Financières	41 666,00
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	38 089,00
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	29 397,00
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	12 269,00
000 - Non individualisées	42 256,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 256,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
<b>TOTAUX</b>	<b>122 011,00</b>

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Enfin du nouveau !

Je vous rappelle la discussion : comment faire respecter la limitation de vitesse sur la RD 102 qui traverse OUZOUS ?

L'ADAC (agence départementale d'accompagnement des collectivités) nous a rendu visite et nous avons pu échanger sur les différentes options que nous avons envisagées.

Voilà les résultats de nos échanges :

- pas de dos d'âne ou gendarme couché;
- pas de feux de signalisations.

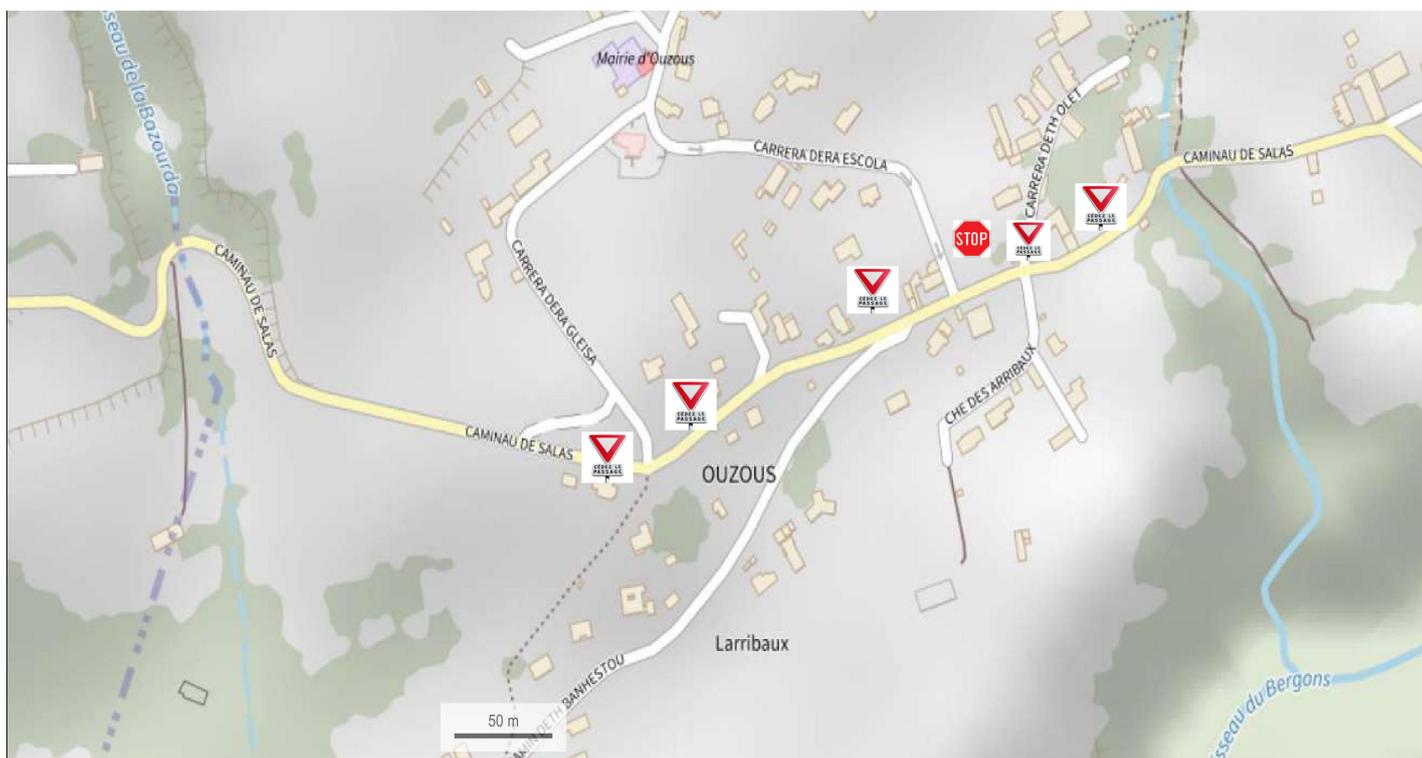
mais tout simplement des panneaux de signalisation qui judicieusement installés feront automatiquement ralentir les automobilistes responsables.

2 panneaux **Stop** :

- 1 sur le chemin du Suberos ;
- 1 sur la rue des Ecoliers.

5 panneaux **Cédez le Passage** sur la D102 :

- 2 au niveau de la rue de l'église;
- 2 au niveau de la rue de l'Oulet et du chemin des Arribaix;
- 1 au niveau du chemin du Bagnestou.



# L'Urbanisme

## Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Vous pouvez déposer votre demande de manière dématérialisée sur le site : [e-permis.fr](http://e-permis.fr)



Le Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de l'Environnement  
des Hautes-Pyrénées

Vous accompagner dans vos projets d'aménagement.

### Nous contacter

Nous sommes à votre disposition via [notre formulaire de contact](#). Vous pouvez déposer en pièces jointes les visuels permettant de comprendre votre problématique  
14, Bd Claude Debussy - Tarbes - 05 62 56 71 45

facebook : [caue65](#)

### Horaires d'ouverture

Le CAUE est ouvert du lundi au vendredi : 9h00-12h30/14h00-17h30 (16h00 le vendredi)  
2ème étage avec ascenseur. Accessible aux personnes à mobilité réduite.

### Venir au CAUE des Hautes-Pyrénées

Indiquer "collège Victor Hugo" sur votre GPS ou [consultez et imprimer le plan d'accès](#)

### Nos permanences en vallée des Gaves

Lieu de rencontre : Communauté de Communes de la vallée des Gaves 1, rue St Orens 65400 Argelès-Gazost.

**Sur rendez-vous : 05 62 97 55 18**

## Mobilités

Et si on se passait de voiture pour faire ses courses ?

Voici quelques pistes.

### Le chemin du Balandrau

A propos de piste, il y a pour se rendre à Argelès le très beau chemin du Balandrau pour les adeptes de la marche à pied ou à vélo éventuellement assisté par un petit moteur électrique. C'est recommandé pour la santé et économique en gaz à effet de serre. Petit inconvénient : on est léger pour la descente de l'aller et la charge est limitée car au retour, ça monte !

### Epicerie ambulante

Tous les vendredis à partir de 18h Maud gare son fourgon épicerie sur le parking de la mairie et propose un grand choix de produits de qualité. Son projet semble maintenant pouvoir se pérenniser avec une clientèle largement fidélisée.



### Le Bus Intercommunal

Nous avons enfin le bus navette du mardi matin pour faire son marché. Il passe à 9h à l'arrêt de bus et le rendez-vous pour le retour est à 11h sur la place de la mairie d'Argelès. Les chauffeurs sont très serviables, que se soit pour aider les passagers à la montée ou la descente que pour s'arrêter à la demande sur leur trajet. Ne pas se fier au macaron « transport d'enfants » qui indique que le bus sert au transport scolaire de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, les passagers de tous âges sont acceptés pour cette navette. Les 2€ qui sont demandés pour l'aller et le retour sont déjà en deçà du coût du déplacement en voiture, des détours à la recherche d'une place de parking ... sans parler du bilan carbone.





### Règlement du Service Eau Potable

Le nouveau règlement, qui définit les obligations de la collectivité et de l'abonné du service de l'eau potable, est disponible à la mairie pour consultation.

En ce qui concerne le service de l'eau, les exigences n'ont pas changé afin de garantir une qualité optimale de l'eau desservie.

Au niveau du branchement, le compteur est fourni par la collectivité, et le réseau privé commence à partir du joint situé après le compteur.

Le propriétaire est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement situé en domaine privé.

Le compteur qui permet de mesurer la consommation d'eau est la propriété de la collectivité, mais même si l'utilisateur n'en est pas propriétaire, il en a la garde.

Les frais de changements de compteurs sont à la charge de l'initiateur de la modification.

L'entretien du compteur est à la charge du propriétaire.

Concernant le réseau privé et la facturation, aucun changement significatif n'est à relever.

### Assainissement Non Collectif : Nouveau service Entretien



Pour un fonctionnement optimal et pérenne, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Le SPANC des Vallées des Gaves a mis en place un service entretien pour vous accompagner.



#### SPANC - PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves  
4, rue Michelet - 65100 LOURDES  
Tél : 05 62 42 64 98 Fax : 05 62 42 63 59  
contact@plvg.fr www.valleesdesgaves.com

Le SPANC du PLVG a mis en place un service d'entretien pour la vidange de votre fosse septique.

Vous pouvez retirer en mairie le bon de commande ou le télécharger sur le site du PLVG :

<http://www.valleesdesgaves.com/actus/Service-entretien-des-dispositifs-d-assainissement-non-collectif/145/0>

<http://www.valleesdesgaves.com/gp/Guide-de-l-usager/63>

#### Coordonnées du S.P.A.N.C:

##### PLVG

##### Service S.P.A.N.C.

4, rue Michelet  
65 100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98  
spanc@plvg.fr

: 05.62.42.63.59

## Salle Polyvalente



Elle est à la disposition gratuite du Comité des Fêtes, des écoles et des associations.

Les villageois par le biais d'une convention de mise à disposition peuvent louer la salle polyvalente pour leurs activités festives :

Tarif : Du 21 Mars au 22 septembre : 80 €

Du 23 septembre au 20 mars : 100€

Une caution de 100 € et une attestation d'assurance sont également demandées.

Les tables et chaises peuvent être prêtées, il est demandé d'en prendre soin et de les restituer rapidement .

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

## Déneigement

La commune a conclu un accord avec une entreprise privée afin d'assurer le déneigement.

Nous tenons à remercier Monsieur Bernard CAPDEVIELLE qui pendant des années à assuré ce service sur son temps personnel.

En cas de chute de neige importante, nous conseillons aux citoyens de stationner leur véhicule sur le parking du Pibeste car la départementale est déneigée par le Conseil Départemental tôt le matin.

Des sacs de sel sont à disposition au local déchets ménagers derrière la Mairie.



## Interdiction Préfectorale du Brûlage de végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux **est strictement interdit** et ce durant toute l'année.

Quelles solutions ? : le compostage, le dépôt en déchetterie, le broyage

Nous remercions les citoyens qui ont modifiés leur pratique courante et ce pour le bien de tous.

En effet, chacun se doit de participer à notre bien être au niveau santé.

Contrairement à ce que pensent certains, la pollution est présente sur nos massifs et le brûlage de végétaux participe activement à celle-ci.

Il suffit de regarder la vallée lorsque certains feux sont en cours pour s'apercevoir que la fumée stagne très longtemps.

Les plus fragiles d'entre nous connaissant de problèmes respiratoires sont très affectés par ces brûlages. **Pensez à eux et à nos enfants.**

Seuls les agriculteurs sont autorisés à effectuer des écobuages sous réserve qu'ils en aient effectué la demande et obtenu l'autorisation.

Ils doivent également prévenir les pompiers et la mairie dès lors qu'ils envisagent d'effectuer ces brûlages.

## DÉCHÈTERIE D'ARGELÈS-GAZOST

### HORAIRES D'OUVERTURE

(à compter du 27 juillet 2020)

Accès sur présentation d'un **justificatif de domicile**  
ou d'un **extrait de Kbis** (pour les professionnels)

LUNDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MARDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MERCREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
JEUDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
VENDREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
SAMEDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45



#### DÉCHETS NON ACCEPTÉS

TRI SELECTIF - ORDURES MÉNAGÈRES - CADAVRES D'ANIMAUX OU DÉCHETS ANATOMIQUES D'ABATTOIRS - DÉCHETS CONTAMINÉS AUTRES QUE DASRI - ÉPAVES DE VÉHICULES - PNEUS - DÉCHETS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE - BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS, CARTOUCHES DE CHASSE ET DÉCHETS EXPLOSIFS - SOUCHES D'ARBRES DE TOUTES DIMENSIONS ET BRANCHAGE DONT LE DIAMÈTRE DÉPASSE 15CM - MATIÈRES NON REFRIGÉRIÉES DONT LA TEMPÉRATURE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE.



1 rue Saint Orens | 65400 Argelès-Gazost

Tél : 05 62 97 55 18 [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

## BROYEUR DE VÉGÉTAUX

→ Pour réduire les déchets et valoriser les végétaux en couverture de sol au jardin



**JOURNÉE OU WEEK-END**



**RÉSERVATION 72H A L'AVANCE**



**CHÈQUE DE CAUTION**

**LA COUVERTURE DU SOL C'EST ...**

- Moins d'arrosage
- Préserve la vie du sol
- Pas de désherbage
- Protège des différences de température

CE PRÊT EST MIS EN PLACE PAR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES | ZI Les Prats à PIERREFITTE-NESTALAS - EN PARTENARIAT AVEC LE SMTD65



BROYEUR ÉLECTRIQUE  
STIHL GE250  
BRANCHAGE Ø 3cm  
UTILISATION SIMPLE



# Tri Sélectif



## Containers collectifs (ou individuels)

Il est rappelé que seuls les déchets ménagers doivent y être déposés, les autres objets type pot de peinture, chaises, tables, ficelles de foin, appareils électriques, bidons d'huile, barbecue, les gros cartons sont à amener à la déchèterie.

Les déchets recyclables peuvent être déposés en vrac dans les bacs jaunes ou dans des sacs jaunes mais jamais dans des sacs noirs.

Merci pour votre collaboration et pour notre planète.

Une réflexion est engagée par la Communauté de Communes pour mettre en place des points d'apports volontaires ceci afin d'atténuer la hausse de la taxe d'ordures ménagères.

Reste à rechercher des emplacements adaptés.

Réalisé par la commune d'Ouzous  
le 20/01/2023

## Etat Civil

Ils sont arrivés parmi nous :

Chloé LARREGLE

Léo ACLOQUE

Ils se sont mariés :

NOGUEZ Camille et STRELEZKI Julien

JOFFRES Cecilia et ISOARDI Mathieu

JUSTIS Céline et MONTBROUSSOUS Jérôme

Il nous a quitté :

Pierre DUBRAY

Nous le remercions pour son engagement, son dévouement communal, intercommunal en sa qualité d'adjoint au maire et 1<sup>er</sup> Président de la Communauté de Communes de l'Extrême de Salles.



## Renseignements Pratiques

- Sous Préfecture Argelès-Gazost Tel : 05.62.97.71.71
- Mairie Argelès-Gazost (Pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité) Tel :05.62.97.22.66
- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :  
1,Rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST Tel : 05.62.97.55.18
- CCPVG (Déchets Ménagers) : 05.62.92.27.49
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement)  
14, Bd Claude DEBUSSY 65000 TARBES  
Tel : 05.62.56.71.45 Email : [caue-65@caue-mp.fr](mailto:caue-65@caue-mp.fr)
- Service d'Aide à la Personne :  
ADMR Tel :09.62.34.19.01  
Pyrène Plus Tel : 05.62.97.29.84  
Défi Emploi Tel : 05.62.42.27.56